





Zonage d'Assainissement Non Collectif

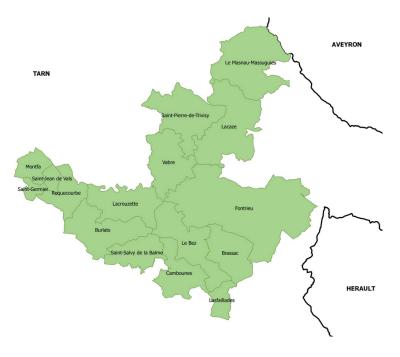
Le Schéma et le Zonage d'assainissement

Pourquoi réalis<u>er un schéma d'assainissement?</u>

Le schéma d'assainissement intercommunal a pour but de proposer aux communes les solutions techniques et économiques les mieux adaptées à l'actualisation ou à la réalisation des zonages d'assainissement.

Le zonage d'assainissement détermine les zones géographiques où l'assainissement collectif sera réalisé. Les autres zones ne seront pas déservies par le réseau collectif de collecte des eaux usées. Les habitations situées sur ces zones d'assainissement non collectif devront donc disposer d'une installation d'assainissement individuelle.

Grâce au schéma d'assainissement, les communes vont disposer d'un document d'aide à la décision qui leur permettra de définir précisemment les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser les ouvrages d'assainissement collectif de leur commune. Ce choix ne se fait pas par hasard, mais grâce aux analyses du schéma, en particulier sur les incidences économiques, de gestion et de protection des eaux comme le demande aujourd'hui la règlementation.



Le zonage d'assainissement intercommunal est en cours de réalisation pour le territoire de Sidobre Vals & Plateaux. Il devrait être validé au printemps 2020.



En 2009, la France comptait 18830 stations d'épuration réparties sur le territoire et le plus souvent situées dans de grandes agglomérations·